

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

 $N \circ 341$ - DECEMBRE 2014

SOMMAIRE

Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Arrêté N °2014055-0005 - DREAL- SEL- UER-2 du 6 février 2014 autorisant la mise en service de l'ouvrage de mise en conformité du débit réservé au barrage de Mallemort au titre de l'article 25 du décret n ° 94-894 modifié - commune de Mallemort Arrêté N°2014324-0005 - Arrêté concernant la création de l'échelon 400 000 volts sur le terrain du poste RTE existant du Plan d'Orgon- Approbation du projet d'ouvrage Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Autre N°2014332-0003 - Récépissé de déclaration portant 1ère modification au titre des services à la personne au bénéfice de Monsieur VOLLAND Frédéric, auto entrepreneur, domicilié, 22, Rue Sydney Bechet - 13127 VITROLLES. 11 Le préfet des Bouches- du- Rhône Direction Départementale de la Protection des Populations Arrêté N °2014331-0004 - ARRETE PREFECTORAL N ° 2014 11 27 **ATTRIBUANT** 13 L'HABILITATION SANITAIRE A MADAME MARTA TORRES Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale Arrêté N°2012331-0002 - Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Maussane-les- Alpilles 16 Arrêté N°2012331-0003 - Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Lançon- de- Provence 18 Arrêté N°2012331-0004 - Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Plan- de- Cuques 20 Arrêté N°2012335-0002 - Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Rognes 22 Arrêté N°2012335-0003 - Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Velaux 25 Arrêté N °2013023-0006 - Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Saint-Savournin annulant et remplaçant l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2012 27 Arrêté N°2013023-0007 - Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un

30

régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Greasque

annulant et remplaçant l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2012



Arrêté n °2014055-0005

signé par Pour le Préfet, le Directeur Régional de l' Environnement, de l' Aménagement et du Logement le 24 Février 2014

Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

DREAL- SEL- UER-2 du 6 février 2014 autorisant la mise en service de l'ouvrage de mise en conformité du débit réservé au barrage de Mallemort au titre de l'article 25 du décret n ° 94-894 modifié - commune de Mallemort



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Cote-d'Azur

Arrêté n° DREAL-SEL-UER-2 en date du 06 février 2014 autorisant la mise en service de l'ouvrage de mise en conformité du débit réservé au barrage de Mallemort au titre de l'article 25 du décret n°94-894 modifié — Commune de Mallemort

LE PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud Préfet des Bouches-du-Rhône Officier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PREFET DE VAUCLUSE Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'énergie;

- VU le décret n°94-894 du 13 octobre 1994 modifié relatif à la concession et à la déclaration d'utilité publique des ouvrages utilisant l'énergie hydraulique ;
- VU le décret n°99-872 du 11 octobre 1999 modifié approuvant le cahier des charges type des entreprises hydrauliques concédées;
- VU l'arrêté ministériel du 20 juillet 2009 précisant les conditions de récolement des travaux avant la mise en service des ouvrages en application de l'article 24 du décret n°94-894 du 13 octobre 1994 modifié susvisé;
- VU Le décret du 06 avril 1972 approuvant la convention et le cahier des charges spécial des chutes de Salon et Saint-Chamas sur la Durance;
- VU Le décret 2006 -1557 du 08 décembre 2006 approuvant l'avenant n°1 du cahier des charges spécial des chutes de Salon et Saint-Chamas sur la Durance;
- VU la demande d'autorisation complète et régulière déposée au titre de l'article 21 du décret n°94-894 modifié reçue le 14 juin 2013, présentée par Electricité de France et relative aux travaux de mise en conformité du débit réservé au barrage de Mallemort;

- VU l'arrêté préfectoral n°DREAL-SECAB-2013-15 du 20/08/2013 portant autorisation au titre de l'article 21 du décret n°94-894 modifié susvisé concernant le travaux de mise en conformité du débit réservé au barrage de Mallemort;
- VU le procès-verbal de récolement des travaux ayant eu lieu les 19/11/2013 et 03/12/2013;
- VU l'arrêté du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur n°2013336-0002 du 2 décembre 2013 portant délégation de signature à Madame Anne-France DIDIER, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte-d'Azur;
- VU l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 27 janvier 2014 portant subdélégation de signature pour le préfet et délégation de signature pour la directrice régionale aux agents de la DREAL PACA;
- VU l'arrêté du préfet de Vaucluse n°2013092-0003 du 2 avril 2013 donnant délégation de signature à Madame Anne-France DIDIER, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte-d'Azur;
- VU l'arrêté du préfet de Vaucluse n°SG-2014-00022 du 27 janvier 2014 portant subdélégation de signature pour le préfet et délégation de signature pour la directrice régionale aux agents de la DREAL PACA;

CONSIDERANT que les travaux réalisés sont non conformes au projet d'exécution autorisé;

CONSIDERANT que la non-conformité des travaux constitue uniquement une modification mineure des ouvrages initialement prévus au titre du projet d'exécution autorisé et de ce fait non susceptible d'être soumise aux dispositions de l'article 21 ou 27 du décret n°94-894 modifié susvisé;

SUR proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte-d'Azur;

ARRÊTE

Article 1 : Objet

Electricité de France est autorisée en application de l'article 25 du décret n°94-894 modifié susvisé, à mettre en service le dispositif de mise en conformité du débit réservé au barrage de Mallemort ;

Article 2: Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le concessionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Article 3: Publicité et information des tiers

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des

Page 2/3

Bouches-du-Rhône et de Vaucluse.

Une copie du présent arrêté sera transmise pour information au maire de la commune de Mallemort.

Article 4 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente :

- par le bénéficiaire, dans un délai de deux mois suivant sa notification,
- par les tiers, dans un délai d'un an à compter de sa publication. Toutefois, si la mise en service n'est pas intervenue six mois après la publication, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

Article 5 : Exécution

Les secrétaires généraux des préfectures des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse. La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Cote-d'Azur,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour les préfets et par délégation, Pour la directrice et par délégation, La chef de l'unité énergie et réseaux

Astrid OLLAGNIER



Arrêté n °2014324-0005

signé par Pour le Préfet, le Directeur Régional de l' Environnement, de l' Aménagement et du Logement le 20 Novembre 2014

Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Arrêté concernant la création de l'échelon 400 000 volts sur le terrain du poste RTE existant du Plan d'Orgon- Approbation du projet d'ouvrage



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur Marseille, le 20 novembre 2014

Service Énergie et Logement Unité Énergie et Réseaux 16 Rue Antoine Zattara CS 70248 13331 Marseille Cedex 3

Nos réf.: KB / D-0357-2014-SEL Affaire suivie par: Kamel BOURICHE k.bouriche@developpement-durable.gouv.fr Tél.: 04 91 83 63 51 - Fax: 04 91 83 63 23

Dossier nº RTE 14-14-13

RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITE

Département des Bouches-du-Rhône

Commune de Plan d'Orgon

Objet : Création de l'échelon 400 000 volts sur le terrain du poste RTE existant de Plan d'Orgon

Dossier présenté par : RTE - Réseau de Transport de l'Électricité

APPROBATION DU PROJET D'OUVRAGE

Le Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code de l'environnement ;

Vu le Code de l'énergie,

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code Rural, notamment son article L 112-3 ;

Vu la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ;

Vu la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières ;

Vu le décret n°2005-172 du 22 février 2005, définissant la consistance de la concession du Réseau Public de Transport ;

Vu le décret n°2005-1069 du 30 août 2005, approuvant les statuts de la société RTE - Réseau de Transport d'Électricité;



Vu le décret n°2009-368 du 1er avril 2009, relatif aux ouvrages électriques à haute et très haute tension réalisés en technique souterraine ;

Vu le décret n° 2011-1697 du 1 décembre 2011 relatif notamment aux ouvrages des réseaux publics d'électricité ;

Vu le décret n°2013-813 du 10 septembre 2013 portant simplification et clarification de certaines procédures relatives aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et aux travaux sur ces réseaux ;

Vu la circulaire ministérielle du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité ;

Vu le courrier daté du 12 mai 2010 de validation de la Justification Technico-Economique par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur ;

Vu la réunion de concertation tenue le 02 juillet 2013 au terme de laquelle les caractéristiques du projet et les mesures générales d'insertion proposées ont été validés, pour le projet concernant la création de l'échelon 400 000 volts sur le terrain du poste RTE existant de Plan d'Orgon, dans le département des Bouches-du-Rhône;

Vu la demande d'approbation du projet d'ouvrage, présentée par RTE - Réseau de Transport d'Électricité, à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône le 16 juillet 2014 en vue de la création de l'échelon 400 000 volts sur le terrain du poste RTE existant de Plan d'Orgon, dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le dossier présenté à l'appui de cette demande ;

Vu la consultation des services et de la commune de Plan d'Orgon, en date du 8 septembre 2014 ;

Vu les avis recueillis aux dates suivantes :

ONEMA	+
Gouverneur militaire de Lyon	+
Direction Régionale de France Telecom Orange - DICT	+
GRTGaz – Direction Transport – Région Rhône-Méditerranée	+
Direction Régionale des Affaires Culturelles	8 octobre 2014
Institut National des Apellations d'Origine	6 octobre 2014
Agence régionale de Santé	23 septembre 2014
SNCF – DTI Méditerranée	24 octobre 2014
Réseau Ferré de France	+
Autoroutes du sud de la France	+
Direction interdépartementale des Routes Méditerranée	+
Compagnie Nationale du Rhône	23 septembre 2014
Direction Départementale de la Protection des Populations des	+
Bouches-du-Rhône	
Conseil général – Direction des Routes	+
Chambre de Commerce et d'Industrie	+
Chambre des Métiers	+
Chambre d'agriculture	19 septembre 2014
ERDF Méditerranée – Direction Technique Méditerranée	28 septembre 2014
Service Départemental de l'Architecture et du patrimoine	+
Direction Départementale des territoires et de la Mer	+
Mairie de Plan d'Orgon	15 septembre 2014
DREAL PACA – Service Prévention des Risques	3 octobre 2014



DREAL PACA - Se	ervice Connaissance,	Aménagement	Durable	et	29 septembre 2014
Evaluation					

+ = Pas de réponse dans les délais fixés = avis réputé favorable ;

Considérant les engagements souscrits par RTE- Réseau de Transport d'Électricité par courrier du 5 novembre 2014, notamment à la suite des avis formulés dans le cadre de la conférence administrative par :

La Mairie de Plan d'Orgon – avis favorable du 15 septembre 2014.

La Chambre d'agriculture – avis favorable du 19 septembre 2014.

La Compagnie Nationale du Rhône – avis sans observation du 23 septembre 2014.

L'Agence Régionale de Santé – avis favorable sans observation du 23 septembre 2014.

ERDF – Direction technique Méditerranée – avis favorable avec réserve du 28 septembre 2014. RTE se rapprochera d'ERDF pour traiter les éventuelles proximités des ouvrages gérés par les deux entreprises dans le poste de Plan d'Orgon.

Réponse RTE : Une première réunion de présentation du projet a eu lieu au BRIPS de Marseille le 4 mars 2014. Afin de permettre l'extension du bâtiment de commande du poste de Plan d'Orgon, une demande de déplacement de condensateurs a été formulée par RTE à ERDF.

DREAL PACA- SCADE – avis favorable du 29 septembre 2014

Le projet n'est pas soumis à étude d'impact au titre de la rubrique 28° de l'article R122-2 du code de l'environnement, puisqu'il n'entraîne pas d'augmentation de la surface foncière du poste de transformation.

- Au titre des paysages : le projet est localisé hors du périmètre de la Directive paysagère Alpilles.

- Au titre de la biodiversité : malgré l'absence d'investigation naturaliste, au vu de la banalisation du milieu, il apparaît pertinent de conclure que les enjeux de biodiversité sont négligeables.

Réponse RTE : à titre préventif RTE a missionné le cabinet Jean-luc Meriaux afin de réaliser :

- une étude faune et flore,
- une étude zone humide,
- une étude trame verte, trame bleue,

du site. Ces dernières n'ont pas fait apparaître d'enjeux significatifs.

DREAL PACA - SPR - avis favorable du 3 octobre 2014.

Institut National des Appellations d'Origine - avis favorable du 18 septembre 2014. Le projet n'affecte pas l'activité des AOC et IGP concernées.

Direction Régionale des Affaires Culturelles – avis favorable du 8 octobre 2014.

SNCF -Délégation Territoriale de l'Immobilier Méditerranée – avis favorable avec observation du 24 octobre 2014.

RTE devra adresser un dossier technique de l'ouvrage projeté en vue de prendre des mesures de protection particulières dans le cadre de l'activité ferroviaire, réalisée à proximité dudit périmètre.

Réponse RTE : RTE remettra un dossier technique de l'ouvrage projeté à la SNCF.

Les services de l'ONEMA, le Gouverneur militaire de Lyon, la Direction Régionale de France Telecom Orange, GRTgaz, RFF, les Autoroutes du sud de la France, la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée, SDIS 13, la Direction Départementale de la Protection des Populations 13, le Conseil Général 13, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des métiers, le Service Départemental de l'Architecture et du patrimoine, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 13 n'ont pas fait écho à notre consultation. Dans ces conditions leurs avis sont réputés favorables.



APPROUVE LE PROJET D'OUVRAGE

Présenté par RTE-Réseau de Transport d'Électricité, en vue de la création de l'échelon 400 000 volts sur le terrain du poste RTE existant sur la commune de Plan d'Orgon, dans le département des Bouches-du-Rhône;

AUTORISE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Sous réserve de l'accomplissement des formalités relatives au permis de construire et de la prise en compte des avis des services et des engagements de RTE- Réseau de Transport d'Électricité cités ci-dessus :

La présente autorisation est adressée à monsieur le Directeur de RTE- Réseau de Transport d'Électricité-46, avenue Elsa Triolet – 13417 Marseille Cedex 08

En application de la circulaire du 13 août 1998 de M. le Secrétaire d'État à l'Industrie, la présente décision fera l'objet d'une publicité par affichage en préfecture des Bouches-du-Rhône et en Mairie de Plan d'Orgon, pour une durée de 2 mois. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs de l'État.

Un recours contentieux peut-être exercé devant le tribunal administratif de la juridiction territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de la dernière date d'affichage.

Pour le Préfet des Bouches du Rhône et par délégation, Pour la Directrice et par délégation, Le Chef de l'Unité Énergie et Réseaux

Astrid OLLAGNIER



Autre n °2014332-0003

signé par Autre signataire

le 28 Novembre 2014

Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Unité Territoriale des Bouches du Rhône

Récépissé de déclaration portant lère modification au titre des services à la personne au bénéfice de Monsieur VOLLAND Frédéric, auto entrepreneur, domicilié, 120, Impasse de la Sarriette - 83230 BORMES LES MIMOSAS.



DIRECCTE PROVENCE -ALPES-COTE D'AZUR UNITE TERRITORIALE DES BOUCHES-DU-RHONE

MISSION INSERTION DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

SERVICE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI UNITE : SERVICES A LA PERSONNE

> RECEPISSE DE DECLARATION N° PORTANT 1ère MODIFICATION DE L'ENREGISTREMENT N° SAP535106363 DE MONSIEUR VOLLAND Frédéric, AUTO ENTREPRENEUR (ARTICLE L.7232-1-1 DU CODE DU TRAVAIL)

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, Officier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

CONSTATE

Qu'une demande de modification d'adresse a été reçue le 24 novembre 2014 de Monsieur « VOLLAND Frédéric », auto entrepreneur, domicilié, 22, Rue Sydney Bechet - 13127 VITROLLES.

DECLARE

Que le présent récépissé modifie, à compter du 01 septembre 2014, l'adresse de domiciliation du récépissé de déclaration délivré le 23 janvier 2013, à Monsieur « VOLLAND Frédéric », et, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône n° 2013-21 du 04 février 2013.

A compter de cette date, Monsieur « VOLLAND Frédéric » est domicilié au :

A compter de cette date, Monsieur « VOLLAND Frédéric » est domicilié au : 120, Impasse de la Sarriette - 83230 BORMES LES MIMOSAS.

Les autres mentions du récépissé de déclaration du 23 janvier 2013 restent inchangées.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 28 novembre 2014

Pour le Préfet et par délégation,
Par empêchement du Responsable de l'Unité territoriale des Bouches-du-Rhône
La Directrice adjointe,

Sylvie BALDY

55, Boulevard Perier - 13415 MARSEILLE cedex 20. 704 91 57.97 12 - 10 04 91 57 96 40

Mel: dd-13.sap@direccts.gouv.fr

Boulevard Paul Peytral - 13282 MARSEILLE4GodeN 2001 47 Elephone : 04.91/19/60.00 - Télécopie : ()4.91.57.01.22 Serveur vocal : 08.36.67.00.13



Arrêté n °2014331-0004

signé par Autre signataire

le 27 Novembre 2014

Le préfet des Bouches- du- Rhône Direction Départementale de la Protection des Populations

> ARRETE PREFECTORAL N ° 2014 11 27 ATTRIBUANT L'HABILITATION SANITAIRE A MADAME MARTA TORRES



Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud Officier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DES BOUCHES DU RHONE

ARRETE PREFECTORAL N° 2014 11 27 Attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Marta TORRES

le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L.203-1 à L.203-7, L.223-6, R. 203-1 à R.203-15 VU et R.242-33. VU le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret n° 2003-768 du 1er août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux; VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ; le décret du 14 juin 2013 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, Préfet des Bouches-du-Rhône; VU l'Arrêté Préfectoral n° 2013189-0025 du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à M. Benoît HAAS, Directeur VU Départemental Interministériel de la Protection des Populations des Bouches-du-Rhône ; VU l'Arrêté n° 2014251-0008 du 8 septembre 2014 portant subdélégation de signature de M. Benoît HAAS, Directeur Départemental Interministériel de la Protection des Populations des Bouches-du-Rhône à certains de ses collaborateurs. VU La demande présentée en date du 20 novembre 2014 par Madame Marta TORRES, domiciliée administrativement Clinique Vétérinaire des Aludes 29, Rue Mignet 13120 GARDANNE ; CONSIDERANT QUE Madame Marta TORRES remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

SUR proposition du Directeur Départemental de la Protection des Populations des Bouches-du-Rhône;

ARRETE:

- L'habilitation sanitaire prévue à l'article L.203-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Madame Marta TORRES docteur vétérinaire ;
- Dans la mesure où les conditions requises seront respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par périodes de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier auprès du Préfet du département où se situe son domicile professionnel administratif du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R.203-12, à l'issue de chaque période de cinq ans.
- Le Docteur Marta TORRES s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L.203-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime.
- Le Docteur Marta TORRES pourra être appelé par le Préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L.203-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime.
- ARTICLE 5 Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R.203-15, R228-6 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime.
- ARTICLE 6

 Tout changement de situation ou d'adresse professionnelle doit être signalé à la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations de son domicile professionnel administratif. Le vétérinaire peut renoncer à son habilitation sous réserve d'en informer la Direction Départemental en charge de la Protection des Populations de son domicile professionnel administratif au moins trois mois à l'avance.
- ARTICLE 7 Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'intéressée par courrier recommandé avec avis de réception.
- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif des Bouches-du-Rhône dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.
- Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Départemental de la Protection des Populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à MARSEILLE, le 27 novembre 2014

P/Le Préfet des Bouches-du-Rhône et par délégation, P/Le Directeur Départemental et par délégation,

> Le Chef du Service Santé et Protection Animales, Environnement

> > Docteur Magali BRETON



Arrêté n °2012331-0002

signé par Pour le Préfet, le Secrétaire Général Adjoint

le 26 Novembre 2012

Le préfet des Bouches- du- Rhône Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale Bureau de la Police Administrative

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Maussane-les- Alpilles



PREFECTURE SECRETARIAT GENERAL DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE BUREAU DE LA POLICE ADMINISTRATIVE REGIE D' ETAT

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de MAUSSANE LES ALPILLES.

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Préfet des Bouches-du-Rhône Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'arrêté préfectoral du 03 septembre 2002 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de MAUSSANE LES ALPILLES;

VU l'arrêté préfectoral du 02 novembre 2011 portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la commune de MAUSSANE LES ALPILLES ;

CONSIDERANT la demande du maire de la commune de MAUSSANE LES ALPILLES de remplacement du régisseur titulaire en date du 24 mai 2012 ;

CONSIDERANT l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône en date du 07 novembre 2012 ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

<u>Article 1^{ier}</u>: L'article 1^{ier} de l'arrêté préfectoral du **02 novembre 2011** susvisé portant nomination du régisseur titulaire de la commune de MAUSSANE LES ALPILLES est modifié comme suit :

Monsieur Michel CHIKER, brigadier-chef principal de police municipale titulaire de la commune de MAUSSANE LES ALPILLES, est nommé régisseur titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Pierre PACH.

Article 2: Le reste est sans changement.

<u>Article 3</u>: Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le maire de la commune de **MAUSSANE LES ALPILLES** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône.

Fait à MARSEILLE, le 26 NOV. 2012

Raphaëlle SIMEONI



Arrêté n °2012331-0003

signé par Pour le Préfet, le Secrétaire Général Adjoint

le 26 Novembre 2012

Le préfet des Bouches- du- Rhône Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale Bureau de la Police Administrative

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Lançon-de-Provence



PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
BUREAU DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
REGIE D' ETAT

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de LANCON DE PROVENCE.

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Préfet des Bouches-du-Rhône Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2003 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de LANCON DE PROVENCE ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2003 portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la commune de LANCON DE PROVENCE ;

CONSIDERANT la demande du maire de la commune de LANCON DE PROVENCE de remplacement du régisseur suppléant en date du 18 octobre 2012;

CONSIDERANT l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône en date du **14 novembre 2012**;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1^{ier} : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2003 portant nomination du régisseur suppléant de la commune de LANCON DE PROVENCE est modifié comme suit :

Monsieur Lionel, Claude SAVIANE, brigadier-chef principal de police municipale, titulaire de la commune de LANCON DE PROVENCE, est nommé régisseur suppléant en remplacement de Madame Odette ALDEGUER née BARGE.

Article 2: Le reste est sans changement.

<u>Article 3</u>: Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le maire de la commune de **LANCON DE PROVENCE** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône.

Fait à MARSEILLE, le 26 NOV. 2012

Raphaëlle SIMBONI



Arrêté n °2012331-0004

signé par Pour le Préfet, le Secrétaire Général Adjoint

le 26 Novembre 2012

Le préfet des Bouches- du- Rhône Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale Bureau de la Police Administrative

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Plan- de- Cuques



PREFECTURE SECRETARIAT GENERAL DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE BUREAU DE LA POLICE ADMINISTRATIVE REGIE D' ETAT

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de PLAN DE CUQUES.

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Préfet des Bouches-du-Rhône Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'arrêté préfectoral du 03 septembre 2002 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de PLAN DE CUQUES ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2010 portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la commune de PLAN DE CUQUES ;

CONSIDERANT la demande du maire de la commune de PLAN DE CUQUES de remplacement du régisseur suppléant en date du 10 mai 2012;

CONSIDERANT l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône en date du **07 novembre 2012**;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

<u>Article 1^{ier}</u>: L'article 3 de l'arrêté préfectoral du **21 décembre 2011** susvisé portant nomination du régisseur suppléant de la commune de **PLAN DE CUQUES** est modifié comme suit :

Monsieur Patrice BRUN, brigadier de police municipale titulaire de la commune de PLAN DE CUQUES, est nommé régisseur suppléant en remplacement de Monsieur Eric PORTAZ.

Article 2: Le reste est sans changement.

<u>Article 3</u>: Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le maire de la commune de **PLAN DE CUQUES** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône.

Fait à MARSEILLE, le 26 NOV. 2012

Pour le Préfet La Secrétaire Générale Adjointe

Paphaelle SIMEONI



Arrêté n °2012335-0002

signé par Pour le Préfet, le Secrétaire Général Adjoint

le 30 Novembre 2012

Le préfet des Bouches- du- Rhône Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale Bureau de la Police Administrative

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Rognes



PREFECTURE SECRETARIAT GENERAL DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE BUREAU DE LA POLICE ADMINISTRATIVE REGIE D' ETAT

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de ROGNES.

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Préfet des Bouches-du-Rhône Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'arrêté préfectoral du 06 février 2003 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de ROGNES ;

VU l'arrêté préfectoral du 06 février 2003 portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la commune de ROGNES ;

CONSIDERANT la demande du maire de la commune de ROGNES de remplacement des régisseurs principal et suppléant en date du 12 avril 2012;

CONSIDERANT l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône en date du **08 novembre 2012**;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1^{ier}: L'article 1^{ier} de l'arrêté préfectoral du 06 février 2003 susvisé portant nomination du régisseur principal de la commune de ROGNES est modifié comme suit :

Monsieur Frédéric QUINTARD, Brigadier-chef principal de police municipale, fonctionnaire titulaire de la commune de ROGNES, est nommé régisseur titulaire en remplacement de Monsieur Roland CASTINEL.

<u>Article 2</u>: L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 06 février 2003 susvisé portant nomination du régisseur suppléant de la commune de **ROGNES** est modifié comme suit :

Monsieur Daniel **BEGUE**, Brigadier-chef principal de police municipal, fonctionnaire titulaire de la commune de **ROGNES**, est nommé régisseur suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Philippe **GAY**.

Article 3: Le reste est sans changement.

<u>Article 4</u>: Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le maire de la commune de **ROGNES** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône.

Fait à MARSEILLE, le 30 NOV. 2012

La Secrétalie Bénérale Adioint

Raphaëlle SIMEONI



Arrêté n °2012335-0003

signé par Pour le Préfet, le Secrétaire Général Adjoint

le 30 Novembre 2012

Le préfet des Bouches- du- Rhône Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale Bureau de la Police Administrative

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Velaux



PREFECTURE SECRETARIAT GENERAL DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE BUREAU DE LA POLICE ADMINISTRATIVE REGIE D' ETAT

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de VELAUX.

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Préfet des Bouches-du-Rhône Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'arrêté préfectoral du 01 octobre 2002 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de VELAUX ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 février 2008 portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la commune de VELAUX ;

CONSIDERANT la demande du maire de la commune de VELAUX de remplacement du régisseur suppléant en date du 09 mai 2012 ;

CONSIDERANT l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône en date du **14 novembre 2012** ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

<u>Article 1^{ier}</u>: L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 14 février 2008 portant nomination du régisseur suppléant de la commune de VELAUX est modifié comme suit :

Madame Mélanie, Marie HONORE, agent de police municipale titulaire de la commune de VELAUX, est nommée régisseur suppléant en remplacement de Monsieur Eric SUEUR.

Article 2: Le reste est sans changement.

<u>Article 3</u>: Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le maire de la commune de **VELAUX** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône.

Fait à MARSEILLE, le 30 NOV. 2012

Raphaëlle SIMEONI



Arrêté n °2013023-0006

signé par Pour le Préfet, le Secrétaire Général Adjoint

le 23 Janvier 2013

Le préfet des Bouches- du- Rhône Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale Bureau de la Police Administrative

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Saint-Savournin annulant et remplaçant l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2012



PREFECTURE SECRETARIAT GENERAL DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE BUREAU DE LA POLICE ADMINISTRATIVE REGIE D' ETAT

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de SAINT-SAVOURNIN annulant et remplaçant l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2012.

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Préfet des Bouches-du-Rhône Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'arrêté préfectoral du 11 mars 2004 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de SAINT-SAVOURNIN;

VU l'arrêté préfectoral du 02 mai 2010 portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la commune de SAINT-SAVOURNIN ;

CONSIDERANT la demande du maire de la commune de SAINT-SAVOURNIN de remplacement du régisseur suppléant en date du 23 juillet 2012 ;

CONSIDERANT l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône en date du 08 novembre 2012 ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

<u>Article 1^{ier}</u>: L'article 1^{ier} de l'arrêté préfectoral du **02 mai 2010 susvisé** portant nomination du régisseur titulaire de la commune de **SAINT-SAVOURNIN** est modifié comme suit :

Monsieur Laurent CAMPO, brigadier-chef principal de police municipale, fonctionnaire titulaire à plein temps de la commune de SAINT-SAVOURNIN, est nommé régisseur titulaire en remplacement de Monsieur Bernard VILLAR.

<u>Article 2</u>: L'article 3 de l'arrêté préfectoral du **02 mai 2010** portant nomination du régisseur suppléant de la commune de **SAINT-SAVOURNIN** est modifié comme suit :

Mademoiselle Caroline KOUTCHERENKO, Attachée assurant les fonctions de Directeur Général des Services, titulaire de la commune de SAINT-SAVOURNIN, est nommée régisseur suppléant en remplacement de Monsieur Laurent CAMPO.

Article 3: Le reste est sans changement.

<u>Article 4</u>: Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le maire de la commune de SAINT-SAVOURNIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône.

Fait à MARSEILLE, le 2 3 JAN. 2013

Pour le Préfet

La Secrétaire Générale Adjointe

Raphaelle SIMEONI



Arrêté n °2013023-0007

signé par Pour le Préfet, le Secrétaire Général Adjoint

le 23 Janvier 2013

Le préfet des Bouches- du- Rhône Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale Bureau de la Police Administrative

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de Greasque annulant et remplaçant l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2012



PREFECTURE SECRETARIAT GENERAL DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE BUREAU DE LA POLICE ADMINISTRATIVE REGIE D' ETAT

Arrêté modificatif relatif à la nomination d'un régisseur d'Etat auprès de la police municipale de la commune de GREASQUE. annulant et remplaçant l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2012.

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Préfet des Bouches-du-Rhône Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'arrêté préfectoral du 03 septembre 2002 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de GREASQUE;

VU l'arrêté préfectoral du 02 septembre 2003 portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la commune de GREASQUE;

VU l'arrêté préfectoral du 05 janvier 2004 portant nomination du régisseur suppléant de la commune de GREASQUE;

CONSIDERANT la demande du maire de la commune de GREASQUE de remplacement des régisseurs titulaire et suppléant en date du 14 juin 2012;

CONSIDERANT l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône en date du **07 novembre 2012** ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1 de l'arrêté préfectoral du 02 septembre 2003 portant nomination du régisseur titulaire de la commune de GREASQUE est modifié comme suit :

Madame Pierrine LEGIER, gardien de police municipale, titulaire à temps complet de la commune de GREASQUE est nommée régisseur titulaire en remplacement de Monsieur Gilbert VANOVERSCHELDE.

<u>Article 2</u>: L'article 3 de l'arrêté préfectoral du **05 janvier 2004** portant nomination du régisseur suppléant de la commune de **GREASQUE** est modifié comme suit :

Monsieur Pierre SANDILLON, Directeur Général des Services, titulaire à temps complet, est nommé régisseur suppléant en remplacement de Madame Margaret ROUBAUD.

Article 3: Le reste est sans changement.

Article 4: Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le maire de la commune de GREASQUE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône.

Fait à MARSEILLE, le 23 IAN. 2013

Pour la Préfet La Secrétaire Gépérale Adjointe

Raphaëlle SIMEONI